

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026-04-20-021

Séance du 20 avril 2026

Date de convocation : 14 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe BELAIR, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
BELAIR Philippe	P		BERNARD Cathy	P	
RAVEROT Laurence	P		SARIKAYA Hakan	P	
GUILLEMOT Christian	P		PACCARD Maryse	P	
PIRAT Anne	A	P. BELAIR	DEVILLE Nadège	P	
BERTRAND René	P		MARQUES Sandra	P	
LOUPY Fabienne	P		SAMIER Aurore	A	G. BARRIQUAND
PAQUELET Jean Yves	P		RAMBEAU Anthony	P	
DESREUMAUX Virginie	P		PONCEBLANC Anaïs	P	
BARRIQUAND Gilbert	P		BARBOLAT Nicolas	P	
GENILLON Franck	A	E. FABIANO	BOUSSEBHA Djillali	P	
JARLES Serge	P		GALLAGA Isabelle	P	
HENRIQUES Ginette	A	L. RAVEROT	MILAN Julie	P	
BELDONT Corinne	P		PERRIN Xavier	P	
FABIANO Éric	P		COLIN Albane	P	
BRELOT Laurent	P				

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Nicolas BARBOLAT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Pouvoirs : 4

Quorum : 15

**Objet** : FINANCES – Projet d'installation de caméras de vidéoprotection 2026 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPDR et de la Région AURA

**Rapporteur** : : Nicolas BARBOLAT, conseiller municipal

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et les dispositions relatives à la vidéoprotection ;

**Vu** le dispositif de soutien financier de l'État en matière de prévention de la délinquance, notamment le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) ainsi que le soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le renforcement de la sécurité dans les espaces publics ;

**Considérant** la volonté de la commune de renforcer la sécurité et la tranquillité publique ;

**Considérant** le projet d'installation de caméras de vidéoprotection visant à prévenir les actes de délinquance et à renforcer la sécurité des biens et des personnes ;

**Considérant** les dispositions du Code de la sécurité intérieure relatives à l'installation de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique ;

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260420-2026-04-20-021-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

**Considérant** les opportunités de financement offertes par l'État et la Région pour ce type d'équipement concourant à la prévention de la délinquance ;

**Considérant** le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant ;

DEPENSES		RECETTES		
Nature de dépenses	Montant HT	Nature de recettes	Taux	Montant HT
Mise en place de caméras	6 173 €	FIPDR 2026	40%	2 469.20 €
		Région AURA	40%	2 469.20 €
		Autofinancement	20%	1 234.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 173 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>6 173 €</b>

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 5 voix contre et 24 pour, décide :**

- De solliciter des subventions auprès de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) et du conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention et à suivre le dossier ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

Le Maire,

Philippe BELAIR

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20260420-2026-04-20-021-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026